



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 02 Juin 2010

Date de la convocation 21 mai 2010	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle du Parc Communauté de Communes du Clermontais
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.GARCIA Alain, M.MONTAGNÉ Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, CANET : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.GAROFFE Gilbert, Mme GUERRE Marie-Hélène, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.MARTINEZ Antoine, M.DIDELET Serge, Mme MILAN Andrée, M.SERRADJ Ahmed, FONTES : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MERIFONS : M.OLLIER Pierre, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.BAUDOT Bernard, PERET : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric, M.ORMIERES Jean-Louis.</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.MATHIEU Alain à M.GAIRAUD Francis ; M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse ; Mme FLOUROU Jocelyne à Mme BARRE Berthe ; M.BARDEAU Francis à M.DRUART David ; M.LUGAGNE Jérôme à M.COSTE Bernard ; Mme FONT Chantal à M.COSTES Jean ; M.VALENTINI Gérald à Mlle VALENTINI Martine.</p>		

Objet : ZAC de la Salamane - Acquisition de parcelles appartenant à Monsieur SALASC.

Monsieur FOULQUIER-GAZAGNES informe les membres du Conseil Communautaire que dans le cadre de la réalisation des travaux nécessaires à l'aménagement de la ZAC de la Salamane située sur la commune de Clermont l'Hérault, il convient de procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées section BV n° 14,16,17,55,56,57,74,75,76,77 et n°87 d'une surface totale de 112 611 m² appartenant à Monsieur SALASC.

Il précise que cette acquisition aura lieu moyennant le prix de 1 141 110 € établi comme suit :

- Indemnité principale de 788 277 € sur la base de l'estimation des domaines, à savoir 6,00 € / m², avec marge d'appréciation de 15 %, arrondi au cas présent à 7,00 €/m²
- Indemnité accessoire de 352 833 € (comprenant le mazet).

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur FOULQUIER-GAZAGNES, et après en avoir délibéré.

A LA MAJORITÉ

APPROUVE l'acquisition par la Communauté de Communes du Clermontais de parcelles cadastrées section BV n°14,16,17,55,56,57,74,75,76,77 et n°87 d'une surface de 112 611 m² appartenant à Monsieur SALASC moyennant le prix de 1 141 110 € établi comme suit :

- une indemnité principale de 788 277 € sur la base de l'estimation des domaines, à savoir 6,00 € / m², avec marge d'appréciation de 15 %, arrondi au cas présent à 7,00 €/m²,
- une indemnité accessoire de 352 833 € (comprenant le mazet).

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.